



APPEL A CANDIDATURES

Missions de recherche pour enseignants-chercheurs

DESCRIPTIF

1

Financé par le ministère fédéral des affaires étrangères (AA), ce programme offre aux enseignants-chercheurs et chercheurs la possibilité de se mettre en réseau avec des collègues, d'échanger des expériences et collaborer sur des projets conjoints au travers d'un séjour de courte durée en Allemagne.

QUI PEUT POSTULER ?

2

Tout enseignant-chercheur ou chercheur confirmé exerçant au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche en France.

N.B. : Les anciens boursiers de la Fondation Alexander von Humboldt sont priés de s'adresser en priorité à cette même fondation.

QUE SUBVENTIONNE-T-ON ?

3

Des séjours de recherche au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un /des institut(s) de recherche extra-universitaire(s) allemand(s), public(s) ou reconnu(s) par l'Etat allemand.

Une candidature ne peut être renouvelée qu'**une fois tous les trois ans**.

La participation à des conférences ou à des congrès n'est pas subventionnée.

DURÉE DE LA BOURSE

4

1 à 3 mois
Aucune prolongation n'est possible.

Veillez indiquer la durée de la subvention que vous souhaitez. La durée de la subvention sera ensuite déterminée par une commission de sélection dans le cadre de la procédure de sélection. La commission tient alors compte de votre planning de travail.

N.B. : Veillez noter que les séjours subventionnés doivent être terminés **au plus tard en janvier 2025**.

PRESTATIONS

5

- Allocation mensuelle :
2.000 pour les assistants, les professeurs assistants et les chargés de cours
2.150 € pour les professeurs
- Forfait pour [frais de voyage](#) (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)

- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers. Plus d'informations [en anglais](#) et [en allemand](#).
- Green Mobility Top Up (subvention pour les voyages respectueux du climat) ou remboursement de la moitié des paiements de compensation de CO2 pour les voyages en avion

NB: Une assurance maladie est obligatoire pour tout le monde en Allemagne. Si vous n'en avez pas, le DAAD contractera une assurance maladie pour vous et les frais seront déduits du montant mensuel de votre bourse.

DATES LIMITES DE DEPOT DE DOSSIER

6

- **15 février 2024** pour un séjour à partir du 1^{er} juillet 2024
- **15 septembre 2024** pour un séjour commençant à partir du 1^{er} janvier 2025.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

7

Pour plus d'informations, merci de consulter **l'appel à candidature détaillé** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature

- → [En anglais](#)
- → [En allemand](#)

Attention ! Veuillez noter que votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).

REINSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

Mme Janique NYAM NGUIDJOL

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 81

Courriel : nyam-nguidjol@daad.de

www.daad-france.fr

FINANCÉ PAR

9



Auswärtiges Amt